

Interconnection with Wireless Service Providers (WSPs)/  
Interconnexion avec les fournisseurs de services sans fil (FSSF)**ITEM**  
**400 General**

This Part governs the provision of interconnection services associated with interconnection of the facilities and services of the Company and those of Telecommunications Providers that are WSPs. A Telecommunications Provider that owns or operates transmission facilities as a WSP and wishes to interconnect with the Company must be licensed and authorized by ISED to provide public mobile radio service in those areas where interconnection is requested and must also sign an interconnection agreement with the Company. Where a WSP provides a competitive interexchange service, the terms, conditions, rates and charges specified in Part C of this Tariff shall apply.

**Article**  
**400 Généralités**

Cette Partie régit la prestation de services d'interconnexion associés à l'interconnexion des installations et des services de l'Entreprise et de ceux des fournisseurs de télécommunications qui sont des fournisseurs de services sans fil (FSSF). Un fournisseur de télécommunications qui possède ou exploite des installations de transmission à titre de FSSF et souhaitant l'interconnexion avec l'Entreprise doit être autorisé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) à fournir le service public de radiocommunications mobile sans fil dans les régions où l'interconnexion est requise, et il doit aussi signer avec l'Entreprise une entente d'interconnexion. Là où un FSSF offre un service intercirconscriptions concurrentiel, les modalités, les tarifs et les frais indiqués à la Partie C du présent Tarif s'appliquent.